



Avis d'enquête publique

Le Collège communal porte à la connaissance du public qu'en séance du 30 septembre 2010, le Conseil communal a adopté provisoirement les projets de Schéma de Structure Communal et de Règlement Communal d'Urbanisme.

Le dossier est déposé à l'Hôtel des Travaux, rue large Voie, 34 à 4040 Herstal, à l'inspection du public, tous les jours ouvrables de 9 heures à 12 heures et de 13 heures 30 à 16 heures, sauf le vendredi après midi. Une permanence sera assurée tous les lundis jusque 20 heures (ou sur rendez-vous).

Les personnes intéressées peuvent, dans un délai de trente jours à partir du 25 octobre 2010 et clôturant le 25 novembre 2010 à 4 heures de relevée, faire consigner leurs motifs d'opposition dans le procès-verbal d'enquête que M. le Bourgmestre de Herstal est tenu de dresser au vœu de la loi.

Une réunion publique d'information est organisée le 26 octobre 2010 à 20 heures à la salle VIP du hall Omnisports la Préalée rue Emile Muraille 158 à 4040 Herstal.

Fait à Herstal, le 25 octobre 2010.